

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Dominique CRETIN, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Jean-Paul THUBERT, Aurélie BOURREAU (20h20), Fabienne ROUSSEAU GILLES, Jean BERGER, Omar MBAYE (20h15).

Absents excusés avec pouvoir : Peggy MENETEAU, Martine BIAIS.

Absents : David RANGER

Secrétaire : Sophie VERGNAUD Début de séance 20h05

Présentation de l'association « La maison de Pascal Audin »

Pascal Audin est un artiste occupant une maison à Gençay depuis 2002.

Sa maison est un lieu rempli de ses créations et fait l'objet de nombreuses visites des amateurs d'art, des curieux et des touristes.

Le bail de cette maison touche à sa fin et l'artiste doit quitter les lieux avant le 1^{er} aout 2015.

L'association « La maison de Pascal Audin » a été créée en avril 2015 afin de racheter ce lieu et de le préserver.

Cette association loi de 1901 est présidée par Zoe FORGET ; Pascal AUDIN en est président d'honneur ; le bureau est composé de personnes proches de l'artiste, habitant ou non à Gençay.

La priorité de l'association est de trouver le financement pour faire l'acquisition de cette maison où vit et travaille Pascal Audin afin de pouvoir procéder aux travaux de première nécessité et de préserver le lieu en tant qu'espace de création et de rencontre avec le public.

Le devis prévisionnel du projet se compose :

Achat de la maison 40 000€

Frais de notaire/ agence 7 400€

Mise aux normes d'électricité 15 000€

Mise aux normes accessibilité handicapés 5 000€

Soit au total 67 400€

Les financements attendus sont :

- Financement participatif via la plateforme Ulule 15 000€
- Demandes de subventions auprès de la Région, du Département et des communes.
- Ventes aux enchères en octobre 2015 d'une partie des œuvres de l'artiste
- Expositions-vente des œuvres en juin 2015 Galerie Arcuterie de Poitiers et en juillet et en août 2015 au Dortoir des Moines de St Benoit
- Dons et mécénats privés, partenariat avec artisans, ...

L'association envisage d'effectuer un prêt bancaire si la somme nécessaire ne pouvait être réunie.

Depuis sa création, l'association communique de manière forte par les journaux, radios, et télévisions, et multiplie les interventions auprès des collectivités afin d'obtenir leurs soutiens.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'association pour leur exposé et leur engagement.

Il rappelle que la commune de Gençay a dû renoncer à l'hypothèse d'acquérir la maison de Pascal Audin devant les normes draconiennes concernant les bâtiments communaux, en terme de sécurité et d'accessibilité notamment.

Il approuve le projet de conserver l'artiste et le lieu atypique et apporte son soutien ;

Il rappelle qu'une subvention de 1 000€ a été votée et versée, à l'association la Maison de Pascal Audin, par la commune de Gençay lors du dernier conseil municipal.

1 – Maison de santé

Trois cabinets d'architecte ont présenté leur projet le 24 juin 2015.

Le projet du cabinet DUCLOS GAUDIN RIBOULOT de Poitiers a été retenu par la commission (composée d'élus et des professionnels concernés) pour ses qualités esthétiques, l'agencement des salles, ainsi que pour les prix proposés.

Une présentation est faite aux élus par Claude FERRON.

La maison de santé se compose d'un bâtiment avec une entrée unique pour les patients où sont situés deux secrétariats, et dispose de quatre ailes destinées aux infirmières, médecins, kinésithérapeutes et dentiste.

Le coût du projet est de 1 150 000€ auxquels s'ajoutent les honoraires d'architecte de 137 723 ,28€.

Les matériaux utilisés sont de technicité classique, adaptés à ce type de projet ;

L'ensemble est en adéquation avec l'enveloppe financière prévue.

La notice technique fournie par l'architecte sera transmise à chaque conseiller.

L'estimation financière globale présentée paraît fiable.

Le choix du projet ainsi que l'autorisation donnée au maire de poursuivre les opérations nécessaires est soumis au vote du conseil municipal

Vote 17 Pour

2 – Plan local d'urbanisme (PLU)

Lors de sa séance du 11/06/2015, la commune de Gençay a évoqué l'urgence de lancer la révision du PLU afin d'être en conformité avec les nouvelles lois et de conserver une capacité de décision au niveau communal.

Des bureaux d'études spécialisés ont été contactés afin de budgéter la dépense.

Le montant de la révision est estimé à environ 42 000 € de frais d'études +10000€ de frais annexes (publicités légales, commissaire enquêteur, frais postaux, de reproduction, etc.).

Les subventions demandées couvriraient 50% de la dépense.

Monsieur le maire précise qu'il a demandé à porter la question du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Communauté de Commune du pays Gencéen.

3 – Cimetière

➤ Travaux d'entretien

Des élus de la commission « Travaux-urbanisme-cimetière » se sont déplacés pour visiter les cimetières de Nouaille-Maupertuis et Croutelle. .

Les particularités de ces lieux consistent à conserver des espaces naturels engazonnés ou sous forme de jachères fleuries, et de limiter les espaces gravillonnés à la circulation des véhicules des pompes funèbres.

La commission propose de réfléchir à une organisation du cimetière permettant des améliorations environnementales facilitant l'entretien du site.

➤ Columbarium

A la suite de cet exposé est abordé le prix des concessions au columbarium en général, tarifs élevés par rapport aux autres communes ;

La commune doit également débattre du problème particulier d'une famille de Gençay qui n'a eu connaissance des tarifs réels du columbarium de Gençay qu'après y avoir déposé les cendres du défunt.

Le maire explique que le cimetière de Gençay dispose d'un columbarium composé de 16 places, construit en 2001 au prix de 16 774,28€.

Le tarif des cases a été indexé sur le coût de revient élevé du monument.

Pour une période de 30 ans, le prix d'une case de 1 385 € est ainsi nettement plus élevé que dans les communes voisines où il avoisine une moyenne de 450/500€.

Il reste donc 10 places qui n'ont pas été cédées.

La crémation est de plus en plus pratiquée et la législation funéraire a instauré un véritable régime juridique des cendres funéraires, notamment afin de mettre un terme à certaines dérives.

Afin de permettre l'accessibilité du columbarium à toute famille, la commune dispose de 2 solutions :
Soit baisser le prix des cases, ce qui reviendrait à léser les familles propriétaires qui ont investi ;
Soit construire un second columbarium et lisser le prix de revient avec le solde de l'investissement antérieur.

Une demande de « jardin du souvenir » a été faite également : espace dédié à la dispersion des cendres.

Dans l'attente d'une décision, un sursis de paiement pourra être accordé avec l'aval du trésorier public à la famille solliciteuse.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

4 – Demande d'admission en non valeur

La trésorerie de Gençay a transmis le 29/05/2015 la liste des rôles (avis de paiements) anciens restés impayés afin que soit donnée l'autorisation de les admettre en non-valeur, selon la procédure administrative. Il est demandé de procéder à l'admission en non valeur de la somme de 356,88€

Vote 16 Pour 1 Abstention

Le maire souligne la bonne gestion de la Trésorerie de Gençay qui a su limiter les impayés de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

5 – Mise en place d'une caméra à la salle des fêtes

Le maire rappelle que, suite à des incivilités, une caméra de surveillance a été installée en 2010 à la salle des fêtes.

Des dégradations à l'encontre de la vanne-gaz installée à l'entrée de la salle des fêtes ont encore eu lieu pendant l'été 2014. La pelouse synthétique de l'aire de jeux des enfants située devant la salle des fêtes a été partiellement brûlée par des scooters.

Pour des raisons de sécurité il est proposé d'installer une seconde caméra, ce qui permettrait la surveillance de l'entrée et des alentours immédiats.

Le devis établi par la société LUMELEC est de 804, 80€.

Vote 14 Pour 3 Abstentions

6 – Commande de cibles pour tir à l'arc

Isabelle BOETSCH sollicite l'autorisation de demander une subvention pour l'achat de cibles de tir à l'arc pour les activités périscolaires.

Vote 17 Pour

7 – Stérilisation des chats errants

Le Maire informe le conseil de l'obligation, depuis le 14/01/2015, de gestion des chats errants.

Cette réglementation impose au Maire de prendre par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, des dispositions pour faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur remise en liberté dans ces mêmes lieux (article L211-27 du code rural et de la pêche maritime.)

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et fixe pour cette année un plafond de dépenses de 300 € pour la fin 2015 afin de permettre au Maire, si besoin est, de mettre en place cette campagne de capture et de stérilisation des chats dits libres.

Vote 17 pour

Questions diverses

- Les comptes rendus des conseils des 28/05 et 11/06/2015 transmis à la mairie n'ont pas été encore visés et feront l'objet d'une validation lors de la prochaine séance du conseil.
- Il n'y aura aucun conseil municipal en juillet et en août en raison des vacances. La date du prochain conseil municipal est fixé à titre exceptionnel **au jeudi 3 septembre 2015 à 20 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 03 Septembre 2015 à 20 Heures.

Sophie VERGNAUD